

PASSEPORT BIOMETRIQUE

PIECES A FOURNIR
(originaux + copies)

1. Pour toutes demandes de passeport : *service-public.fr* (= lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>)

2. Pièces complémentaires pour les demandes de passeports des personnes mineures :

a) Acte de naissance ou livret de famille

ET

b) Un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale et du domicile du mineur :

- *Les parents ne sont pas mariés, le père a reconnu l'enfant après son 1^{er} anniversaire et a demandé l'autorité parentale :*
 - la déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale,
 - une copie de la décision de justice concernant l'autorité parentale
- *les parents sont séparés :*
 - si elle existe, la copie de la décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale : jugement de séparation ou ordonnance de séparation,
- *les parents sont divorcés :*
 - la copie de la décision de justice mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale : jugement de divorce,
- *une autre personne que la mère ou le père exerce l'autorité parentale :*
 - une copie de la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.
- *le (la) mineur(e) est sous tutelle :*
 - une copie de la décision du conseil de famille,
 - ou une copie de la décision de justice qui désigne le tuteur

ET

c) En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile et la carte nationale d'Identité des 2 parents.